

Article 29, Loi énergie climat

21 Invest France

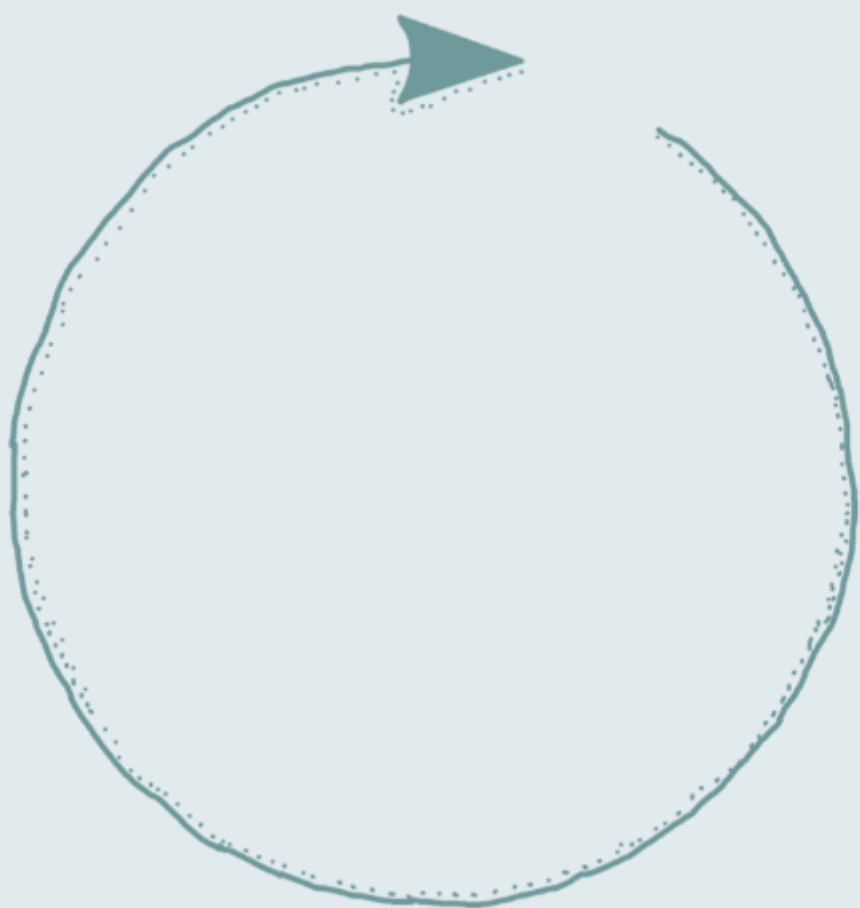
30 Juin 2026



Table of Contents

Introduction	3
Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG	5
Moyens internes déployés	13
Stratégie d’engagement auprès des émetteurs	16
Taxonomie Européenne et exposition aux combustibles fossiles	19
Stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de l’accord de Paris relatifs à l’atténuation des émissions de gaz à effet de serre	22
Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	27
Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	31
Liste des produits financiers article 8 et 9 du Règlement SFDR	40

Introduction



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations requises dans le cadre du décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier

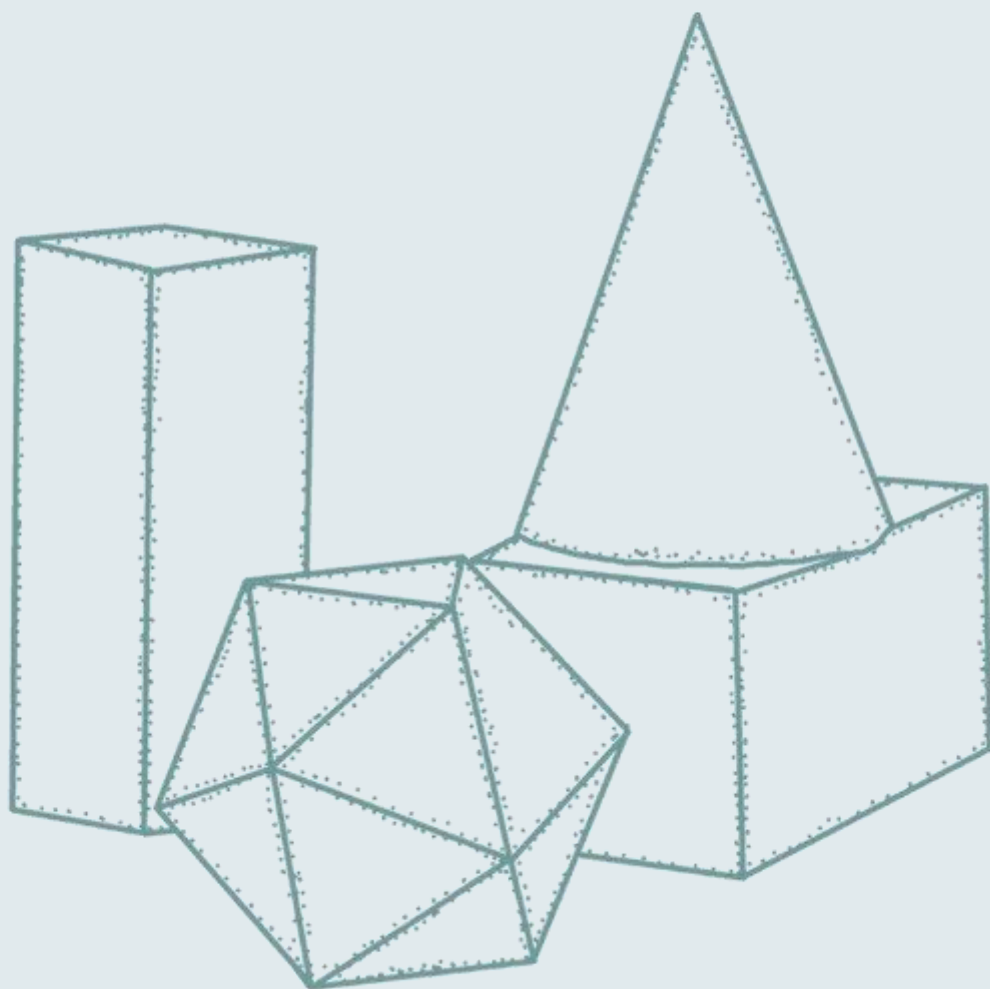
Le présent rapport concerne l'exercice clos le 31 décembre 2025.

21 Invest France est une société de gestion de portefeuille dont les encours sous gestion au 31 décembre 2025 sont supérieurs à 500 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, les FIA gérés par 21 Invest France sont des FPCI qui prennent en compte les critères ESG et font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable au sens du Règlement (UE) 2019/2088.

21 Invest est une société d'investissement européenne fondée par Alessandro Benetton qui investit dans des entreprises de taille intermédiaire en Italie, en France, en Espagne et au Benelux, tout en leur apportant un accompagnement stratégique visant à accélérer leur croissance et à améliorer leur efficacité.

Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

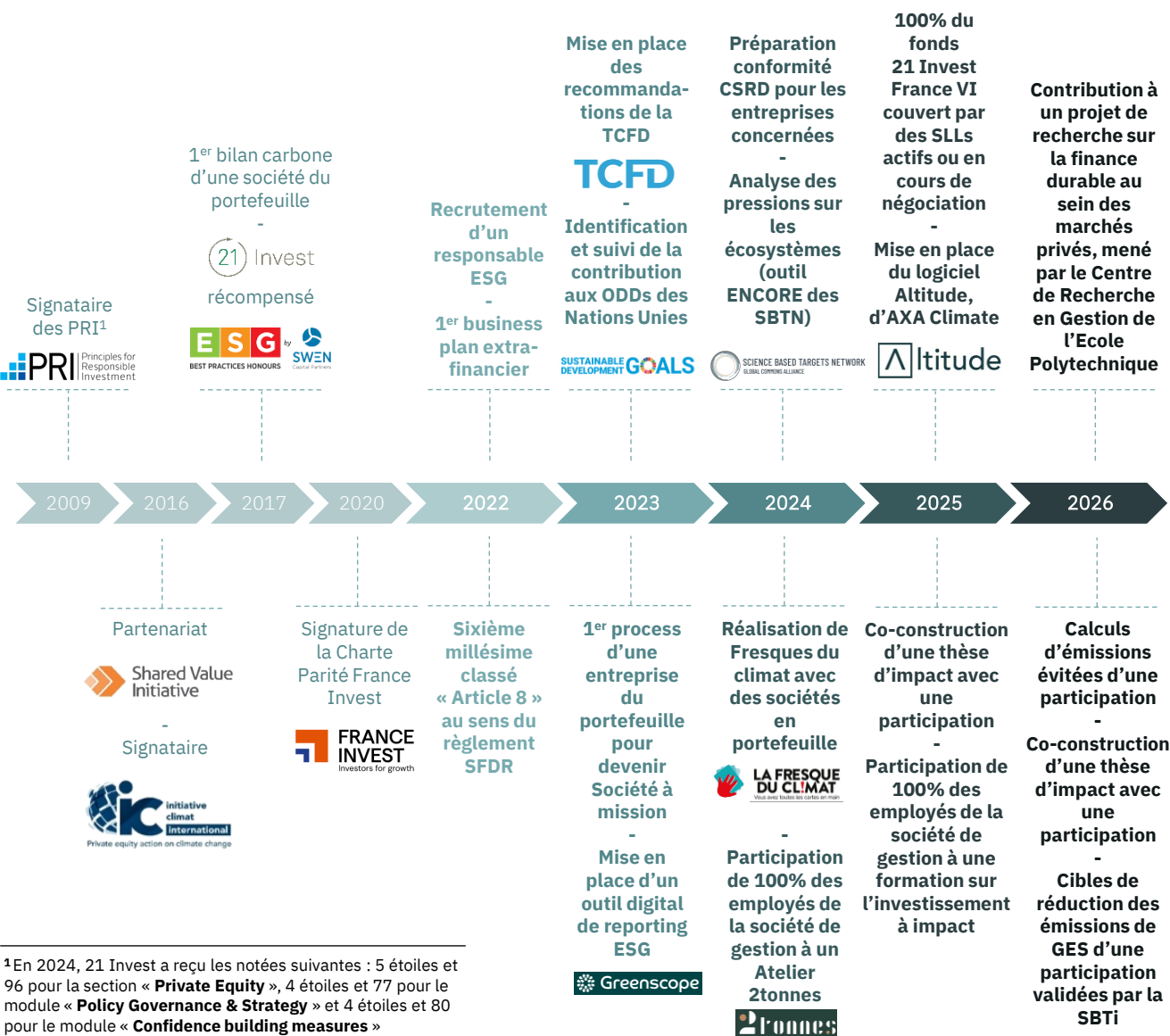
Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Introduction

21 Invest France accompagne des PME françaises aux fondamentaux solides sur des marchés durables et pour lesquelles 21 Invest France peut agir en tant que catalyseur de croissance au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes, employés, clients, fournisseurs, et investisseurs.

L'investissement responsable, à travers la prise en compte des facteurs de durabilité, fait partie de l'ADN de 21 Invest France depuis maintenant plus de 15 ans et est aujourd'hui un élément incontournable de la stratégie de création de valeur.

Un engagement historique pour la création de valeur durable



¹En 2024, 21 Invest a reçu les notées suivantes : 5 étoiles et 96 pour la section « Private Equity », 4 étoiles et 77 pour le module « Policy Governance & Strategy » et 4 étoiles et 80 pour le module « Confidence building measures »

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Stratégie d'investissement responsable

21 Invest France cible des sociétés ayant le potentiel de devenir des champions sur leurs marchés.

21 Invest France soutient des entreprises ayant une position forte sur des marchés pérennes et ce dans 4 secteurs : Tech/Software, Santé, Services aux entreprises et l'Education. 21 Invest France recherche des modèles d'affaires qui offrent une protection face au risque grâce à des performances financières solides et une part significative de revenus récurrents.

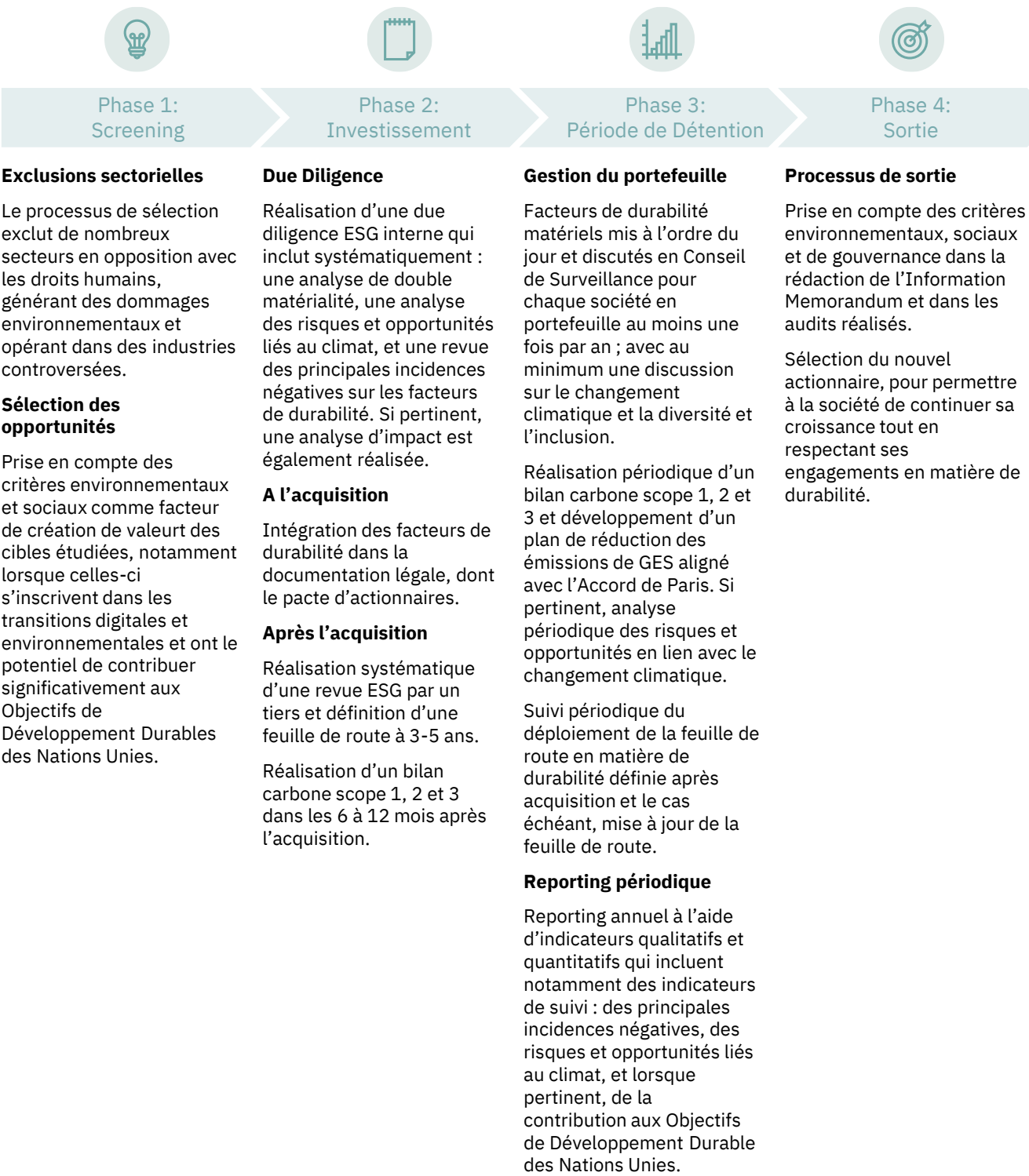
21 Invest France aide les équipes dirigeantes à faire passer leur entreprise à une nouvelle étape de leur développement par le déploiement de stratégies combinant croissance organique, croissance externe, internationalisation et prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

21 Invest France contribue à la transition vers une économie plus durable en accompagnant des entreprises leaders sur leurs marchés, et cherche à diffuser activement les meilleures pratiques en matière de durabilité au sein d'écosystèmes d'affaires innovants et en forte croissance.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance tout au long du processus d'investissement



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance tout au long du processus d'investissement

Le suivi périodique des facteurs de durabilité est réalisé sur la base d'échanges réguliers entre les membres de l'équipe d'investissement de 21 Invest France et des équipes dirigeantes de chaque société en portefeuille. Ces échanges sont formalisés de manière périodique au cours des Conseils de Surveillance.

En plus de ces échanges, un suivi annuel sur les facteurs de durabilité est réalisé sur la base des informations fournies de manière déclarative par les sociétés en portefeuille, dans un questionnaire transmis par 21 Invest France, visant à mesurer la maturité en matière de durabilité.

Ce questionnaire comporte des indicateurs de structuration sur les politiques et les ressources mises en œuvre par les sociétés en portefeuille. Parallèlement, des indicateurs de performance permettent de quantifier les résultats des politiques et processus déployés.

Ce questionnaire comprend 134 questions dont 54 sur des facteurs de durabilité à dominante environnementale, 46 sur des facteurs de durabilité à dominante sociale, et 34 sur des facteurs de durabilité en lien avec la gouvernance. Ces questions permettent de consolider jusqu'à 363 points de données pour chaque société en portefeuille et d'établir des indicateurs de performance.

Ces indicateurs sont par exemple la mise en place d'une politique environnementale, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, la consommation d'eau, le taux d'absentéisme, le taux de fréquence des accidents, le nombre d'heures de formation, la différence de salaire entre femmes et hommes, la diversité de genres au sein des organes de gouvernance, le nombre d'employés formés à l'éthique des affaires, le nombre d'incidents en matière de corruption ou d'éthique des affaires, etc.

Intégration des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies



Les Objectifs de Développement Durable ont été définis par les Nations Unies en 2015 et donnent la marche à suivre pour poursuivre le développement humain d'une manière durable. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels les sociétés humaines sont confrontées, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au changement climatique, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

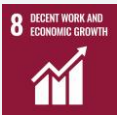
Malgré des sujets bien identifiés, les 17 objectifs sont interconnectés et leurs cibles respectives sont à atteindre à horizon 2030.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Intégration des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

21 Invest France se positionne en priorité sur 3 Objectifs de Développement Durable applicables à l'ensemble des sociétés en portefeuille. Un ou plusieurs indicateurs de performance ont été définis pour effectuer le suivi de chacune des cibles du référentiel des Objectifs de Développement Durable.

ODD	Cible	Indicateur
	5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
	5.2 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction
	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap
	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	13.2.2 Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre

En parallèle des 3 principaux Objectifs de Développement Durable, d'autres seront applicables au cas par cas en fonction de la matérialité et de la pertinence pour chaque société en portefeuille, comme par exemple les 3 autres Objectifs de Développement Durable décrits ci-dessous. Les indicateurs de suivi seront également définis au cas par cas.

ODD	Cible
	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.
	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.
	3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Contenu, fréquence et moyens utilisés par 21 Invest France pour informer les souscripteurs

21 Invest France communique sur les facteurs de durabilité depuis 2014 et continue de renforcer les dispositifs de reporting aux souscripteurs sur ces aspects.

21 Invest communique périodiquement, au minimum une fois par an, à travers un document disponible sur son site internet et intitulé Annual Sustainability Report.

La dernière publication en date est disponible au lien suivant :

<https://www.datocms-assets.com/57358/1757059541-annual-sustainability-report-2025-1.pdf>

En plus de ce document, les souscripteurs disposent d'informations détaillées sur chaque société en portefeuille. Ces informations sont communiquées en parallèle de la publication du Sustainability Report.

21 Invest France intègre également des informations qualitatives relatives aux facteurs de durabilité dans les reporting trimestriels de chaque fonds, au même titre que les autres informations financières.

Dans le cas d'un incident matériel sur les facteurs de durabilité, une communication est effectuée dans le cadre des reporting trimestriels de chaque fonds.

Depuis 2022, 21 Invest France a également fait le choix de reporter les indicateurs sur les principales incidences négatives au sens du Règlement (UE) 2019/2088 afin de démontrer son engagement de communication et de transparence en matière de durabilité. Conformément à la réglementation, ces informations sont communiquées une fois par an et disponibles sur le site internet au lien suivant :

<https://www.21invest.com/fr/shared-value/>

Rapport établi en application de l’article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

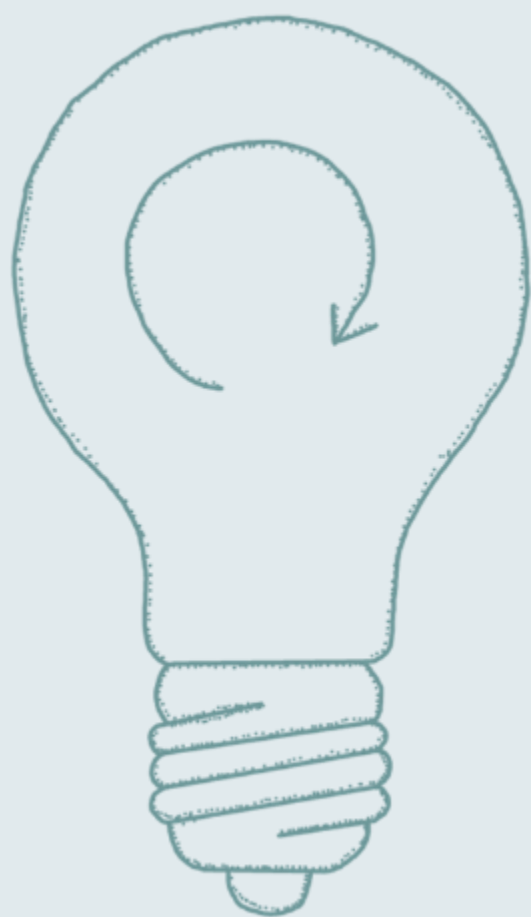
Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Adhésion de l’entité à une charte, un code, une initiative ou l’obtention d’un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux, ou de qualité de gouvernance

Tableau 1 : Initiatives, partenariats et référentiels

	PRI : 21 Invest, l'un des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2009, participe au reporting PRI et partage publiquement ses résultats depuis 2014. En 2025, 21 Invest a reçu une note de 5 étoiles et 96 dans la section « Private Equity » et une note de 4 étoiles et 77 dans la section Stratégie et Gouvernance (meilleures notes).
	Shared Value Initiative : depuis 2016, 21 Invest est parmi les premiers fonds en Europe à avoir signé cet engagement, qui vise à créer une communauté mondiale d'entreprises considérant les problèmes sociétaux comme nécessaires.
	France Invest : 21 Invest est signataire de la Charte de parité France Invest et est depuis longtemps membre actif de la Commission Développement Durable, participant à des groupes de travail.
	ICI (Initiative Climat International) : 21 Invest est signataire de l'ICI qui a été créée lors de la COP21 à Paris et dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique.
	Objectifs de développement durable : 21 Invest a intégré le cadre des objectifs de développement durable dans sa politique de développement durable et fournit activement aux sociétés en portefeuille des informations sur la manière d'intégrer et de tirer parti des 17 objectifs et de leurs cibles respectives dans leur propre stratégie et politique de développement durable.

Moyens internes déployés



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

Description des ressources humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Gouvernance

21 Invest France a déployé des moyens humains dédiés à la prise en compte des critères ESG. Le « Sustainability Officer » fait partie intégrante de l'équipe d'investissement et représente 1 ETP, soit 5% des effectifs de la société de gestion. L'équipe d'investissement est directement impliquée dans les travaux liés à la prise en compte de critères ESG au niveau des sociétés en portefeuille.

Le « Sustainability Officer » reporte directement au CEO de 21 Invest France qui est également l'associé responsable de la prise en compte des critères ESG au sein du Comité Exécutif de la société de gestion.

Le Comité Exécutif, avec le concours du « Sustainability Officer » et de l'associé en charge :

- Fixe les objectifs stratégiques à long terme,
- Examine et valide les politiques, les engagements et la communication en matière d'ESG,
- Revoit périodiquement les réalisations et les indicateurs de performance, tant au niveau de la société de gestion qu'au niveau des sociétés en portefeuille.

Les sujets ESG sont intégrés dans l'outil d'évaluation annuelle de 100% des salariés de 21 Invest France à partir duquel la rémunération variable est octroyée.

En parallèle, le Conseil de Surveillance de la société de gestion examine périodiquement le déploiement de la stratégie liée à la prise en compte de critères ESG.

Formation

L'équipe d'investissement dont le Comité Exécutif et l'ensemble des effectifs de 21 Invest France a régulièrement accès à des formations internes ou externes sur un ou plusieurs thèmes en rapport avec la prise en compte de critères ESG.

En 2025, la formation sur le changement climatique portait sur la prise en compte des risques physiques et de transition et a été réalisée en partenariat avec Altitude d'AXA Climate. Les principaux thèmes abordés étaient les suivants : identifier et comprendre les risques physiques, mesurer l'impact financier des risques physiques grâce à des indicateurs tels que l'Annual Average Losses, comprendre et analyser les risques de transition, l'utilisation de la plateforme Altitude d'AXA Climate.

En 2025, les employés de la société de gestion ont également suivi une formation sur les risques LCB-FT avec un organisme spécialisé.

Rapport établi en application de l’article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives aux moyens internes déployés par l’entité

Description des ressources humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Tableau 2 : Indicateurs de formation

Formation liée à la prise en compte de critères ESG – société de gestion	2023	2024	2025
% d’employés de 21 Invest France ayant suivi au moins une formation d’au moins 1 heure sur un ou plusieurs thèmes ESG	100%	100%	100%
% d’employés de 21 Invest France ayant suivi au moins une formation d’au moins 1 heure sur le changement climatique	100%	100%	100%

Ressources financières et outils

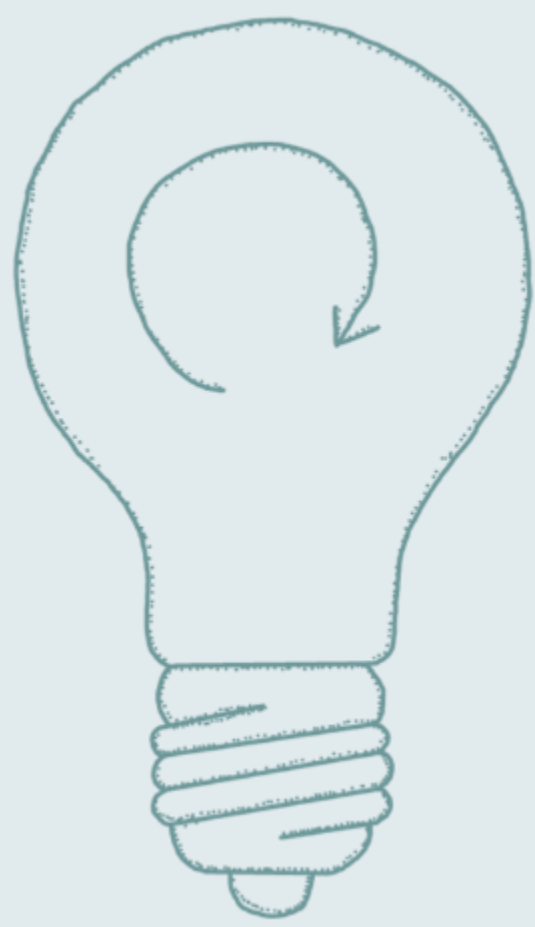
Des ressources financières appropriées sont dédiées à la prise en compte des critères ESG. Plusieurs outils propriétaires ont également été développés à destination de l’équipe d’investissement et/ou des sociétés en portefeuille, par exemple :

- Template d’analyse ESG préinvestissement, dont analyse de matérialité, analyse climat et PAI,
- Outil de calcul des émissions de GES ; simplifié avec des facteurs d’émissions uniquement monétaires,
- Template clé en main pour construire une Charte RSE,
- Template clé en main pour construire une Politique d’achats responsables,
- Outil de scoring ESG.

Tableau 3 : Indicateurs sur les moyens mis en œuvre

Indicateurs	2023	2024	2025
Part en % des ETP concernés sur le total ETP	5,6%	5,3%	5%
Montants en k€ des budgets dédiés aux prestataires externes	22	23	36
Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	2	2	3

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'engagement

Description de la stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Stratégie d'engagement

L'équipe sustainability fait partie intégrante de l'équipe création de valeur. L'accompagnement proposé par l'équipe création de valeur comprend systématiquement un volet durabilité et se décline à travers 3 piliers :

- Suivi 360° et amélioration continue,
- Initiatives stratégiques,
- Boîte à outils.

Le reporting annuel est la pierre angulaire du volet Suivi 360° et amélioration continue. Un cadre d'analyse standardisé et exhaustif permet de mesurer précisément la performance et de déployer un plan d'action sur mesure. L'objectif est de mettre en cohérence les stratégies et moyens mis en place d'un côté et les résultats des indicateurs de performance de l'autre afin d'objectiver les impacts de la démarche de durabilité. Plus de détails sont disponibles sur le reporting dans la section [Démarche générale et prise en compte de critères ESG](#).

21 Invest France accompagne spécifiquement les entreprises de son portefeuille dans des projets et initiatives transformateurs, tels que la définition d'une thèse d'impact, le déploiement d'un plan de décarbonisation, le calcul d'émissions évitées, etc.

La stratégie d'engagement vise donc à assurer une amélioration continue de toutes les sociétés en portefeuille sur leurs facteurs de durabilité matériels tout en concentrant l'accompagnement sur des projets de création de valeur pour les entreprises concernées.

La stratégie d'engagement de 21 Invest a plusieurs objectifs annuels ambitieux applicables à l'ensemble du portefeuille et hiérarchisés en partant du plus important :

- 100% des sociétés en portefeuille complètent le reporting ESG annuel,
- 100% des sociétés en portefeuille disposent d'une feuille de route ESG,
- 100% des sociétés en portefeuille reçoivent un rapport détaillé sur le niveau de maturité de chacun des facteurs de durabilité matériels identifiés ainsi qu'un scoring discrétionnaire utilisé pour mesurer l'amélioration continue,
- 100% des sociétés en portefeuille s'améliorent d'une année sur l'autre sur au moins un facteur de durabilité matériel,
- 100% des sociétés en portefeuille ont réalisé un bilan carbone au cours des 4 dernières années, au cours des 2 dernières années lorsque le changement climatique est un facteur de durabilité hautement matériel.

21 Invest France ayant le plus généralement une position d'actionnaire majoritaire, aucun mécanisme d'escalade n'a été formalisé pour l'instant. Dans le cas où une société en portefeuille ne met pas en œuvre la feuille de route ou ne met pas en place des initiatives ESG nécessaires, 21 Invest France demande à mettre le sujet à l'ordre du jour d'un conseil de surveillance afin d'en discuter avec le management.

Rapport établi en application de l’article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d’engagement

Description de la stratégie d’engagement auprès des émetteurs

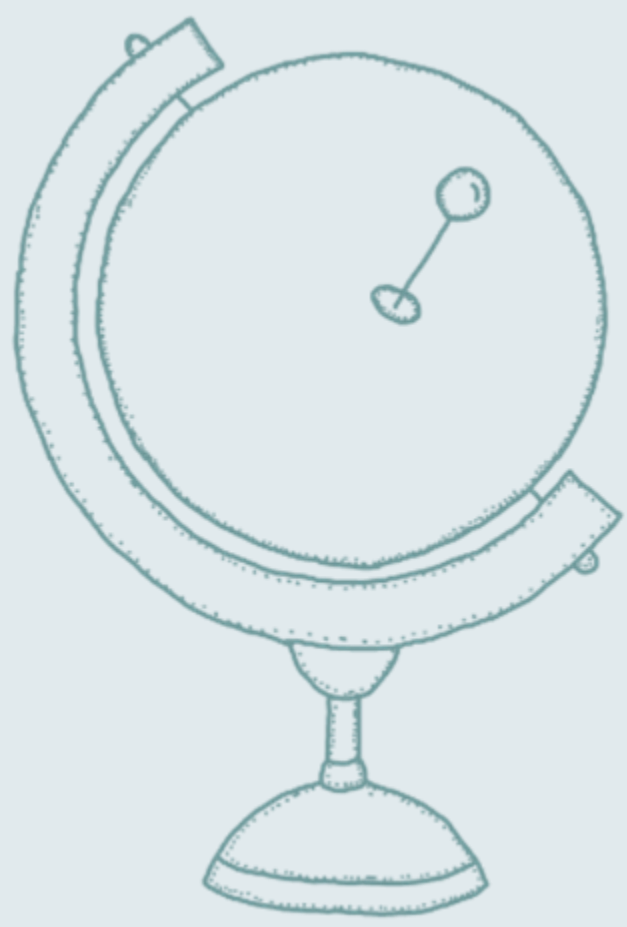
Tableau 4 : Résultats de la politique d’engagement en 2025

Objectifs	Périmètre	2023	2024	2025
Part des encours sous gestion ayant complété le reporting annuel	Sociétés acquises en N-1	100%	100%	100%
Part des encours sous gestion avec une feuille de route ESG	Sociétés acquises en N-1	100%	100%	100%
Part des encours sous gestion ayant reçu un rapport détaillé sur le niveau de maturité de chacun des facteurs de durabilité matériels identifiés ainsi qu’un scoring discrétionnaire utilisé pour mesurer l’amélioration continue	Sociétés acquises en N-1	100%	96%	100%
Part des encours sous gestion ayant démontré une amélioration par rapport à l’année précédente sur au moins un facteur de durabilité matériel	Sociétés acquises en N-2	100%	89%	100%
Part des encours sous gestion ayant réalisé un bilan carbone complet au cours des 4 dernières années, ou au cours des 2 dernières années lorsque le changement climatique est un facteur de durabilité hautement matériel	Sociétés acquises en N-1	49%	70%	81%

Tableau 5 : Engagement auprès des sociétés en portefeuille

Société en portefeuille	Présentation au management du reporting et des recommandations associées	Feuille de route	Initiatives d’engagement et de création de valeur déployées en 2025 ou auparavant
TVH Consulting	✓	✓	Réalisation du premier bilan carbone
Edukea		✓	Energie renouvelable dans les écoles
Groupe Voltaire	✓	✓	Lancement du processus en vue de l’obtention du label Numérique Responsable
Estela Group	✓	✓	Développement d’une méthodologie de calcul des émissions évitées
Conex	✓	✓	Réalisation du premier bilan carbone
ProductLife Group	✓	✓	Validation des objectifs de décarbonation par la SBTi
Rocamed	NA	✓	Lancement du premier bilan carbone
Donora	NA	✓	Fresque du climat animée par 21 Invest

Taxonomie Européenne et exposition aux combustibles fossiles



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à l'éligibilité à la taxonomie européenne

Part des encours éligibles à la taxonomie européenne

Calcul d'éligibilité

Aucun des 4 secteurs dans lesquels 21 Invest France investit n'est explicitement couvert par la taxonomie européenne.

En réalisant une analyse d'éligibilité, il apparait que 2 sociétés en portefeuille sont au moins partiellement éligibles à la taxonomie européenne, représentant 19,5% des actifs sous gestion.

L'alignement à la taxonomie européenne n'a pas encore été analysé.

Tableau 6 : Eligibilité à la taxonomie européenne

Participation	Code NACE	Activités principales	Eligibilité	Rationnel
ProductLife Group	M.74.90	Conseil en matière d'affaires réglementaires et de conformité pour les acteurs de la santé	Non éligible	-
TVH Consulting	J.62.02	Services de conseil en informatique, d'intégration clé en main, d'hébergement et l'édition de logiciels propriétaires	Non éligible	-
Edukea	P.85.59	Groupe d'écoles dédiées aux médecines complémentaires et alternatives	Non éligible	-
Groupe Voltaire	J.58.29	Editeur de logiciels de formation et de certification pour l'alphabétisation en français	Non éligible	-
Estela Group	J.58.29	Spécialiste des solutions digitales pour la vente d'actifs d'occasion B2B	Partielle	Eligible sur les activités qui favorisent la prolongation de la durée de vie des équipements
Conex	J.58.29	Optimisation des procédures douanières au travers de logiciels spécialisés et de services associés	Non éligible	-
Rocamed	C.32.50	Spécialiste des dispositifs médicaux, avec une expertise particulière en endo-urologie et gynécologie	Non éligible	-
Donora	J.58.29	Leader européen des logiciels pour la collecte de fonds caritative et privée	Non éligible	-

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à l'exposition aux combustibles fossiles

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

21 Invest France investit dans 4 secteurs d'activité :

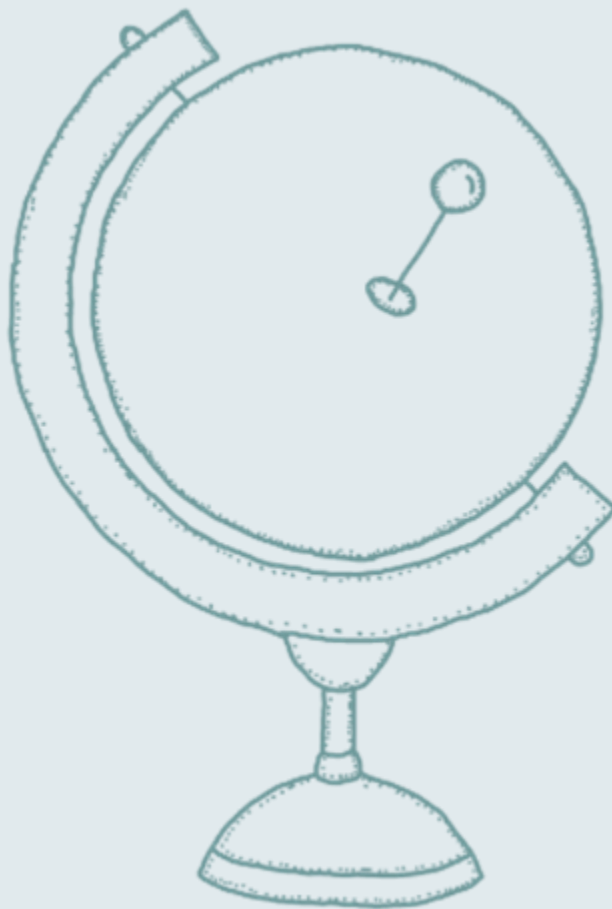
- Tech/Software,
- Santé,
- Services aux entreprises,
- Éducation.

21 Invest France applique également une politique d'exclusion stricte concernant plusieurs secteurs d'activités dont la recherche et l'extraction minière, les énergies fossiles, ou toute entreprise dont les activités sont liées à l'extraction, la production, le transport de combustibles fossiles, ou encore la production d'énergie à base de combustibles fossiles. Par conséquent, 21 Invest France ne détient ni ne gère aucun actif associé à la recherche, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement ou le raffinage de combustibles fossiles.

Tableau 7 : Exposition aux combustibles fossiles

Indicateurs	2023	2024	2025
Part des encours sous gestion exposés aux combustibles fossiles	0%	0%	0%
Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon	0%	0%	0%
Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel	0%	0%	0%
Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel	0%	0%	0%
Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles.	0%	0%	0%
Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de charbon	0%	0%	0%
Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz conventionnel	0%	0%	0%
Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz non-conventionnel	0%	0%	0%

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Stratégie et objectifs

Les trois dernières années ont montré une augmentation alarmante des événements météorologiques extrêmes liés au climat, affectant tous les continents. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, les températures des terres européennes ont augmenté plus rapidement que la moyenne mondiale au cours des 10 dernières années, de 2,04 à 2,10°C au-dessus des niveaux préindustriels, exposant le continent à des risques environnementaux plus importants tels que les sécheresses, les vagues de chaleur, les inondations, une perte critique de biodiversité, etc. Nous sommes convaincus que le changement climatique, s'il n'est pas maîtrisé, aura des conséquences néfastes significatives sur la biosphère et les sociétés humaines à travers le monde.

21 Invest France s'engage depuis plusieurs années dans la lutte contre le changement climatique et s'efforce d'accroître son impact en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. 21 Invest France soutient la transition mondiale d'une décarbonation alignée sur les objectifs de l'accord de Paris.

21 Invest France investit dans 4 secteurs d'activité qui sont généralement peu carbonés : Tech/Software, la Santé, Services aux entreprises, et l'Éducation. 21 Invest France reconnaît toutefois que si les émissions de GES scope 1 & 2 d'entreprises de ces secteurs sont généralement faibles, certaines peuvent quand même émettre des quantités significatives de gaz à effet de serre et les émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur peuvent s'avérer significatives.

21 Invest France est conscient des défis liés au changement climatique et s'efforce d'accompagner toutes les sociétés en portefeuille selon leur niveau de maturité et les risques et opportunités identifiés.

21 Invest France suit 3 principes :

- Atténuer le changement climatique en réduisant les émissions, en valeur absolue et/ou en intensité,
- Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique dans le processus d'investissement de la société de gestion et la gouvernance des sociétés en portefeuille,
- Adapter les pratiques et les usages à la nouvelle donne climatique pour limiter au maximum les éventuels risques physiques et de transition identifiés.

21 Invest France s'appuie sur sa stratégie d'investissement pour maximiser son impact positif sur le changement climatique. 21 Invest France investit dans des entreprises à fort potentiel de croissance dans des secteurs dynamiques mais généralement à faible intensité carbone où le climat peut être considéré comme un enjeu secondaire. En contribuant à ériger les sociétés en portefeuille en leaders sur leurs marchés et en les accompagnant dans l'élaboration d'une stratégie climat ambitieuse, 21 Invest France vise à améliorer marginalement la compétitivité des sociétés en portefeuille tout en dynamisant leur écosystème sur cet enjeu.

Au niveau 21 Invest, groupe auquel 21 Invest France appartient, un objectif de décarbonation a été fixé en 2024 et est double :

- Au niveau société de gestion : définir un plan de réduction et soumettre les cibles à la SBTi dans les 3 ans.
- Au niveau portefeuille, au moins 30% des actifs sous gestion avec des cibles de réduction de GES validées par la SBTi à horizon 2030.

A ce jour, 21 Invest France n'a pas déterminé d'objectifs quantitatifs précis en matière d'atténuation du changement climatique mais travaille activement avec les sociétés en portefeuille les plus émettrices à mesurer précisément leurs émissions et définir des trajectoires de réduction ambitieuses et pragmatiques.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

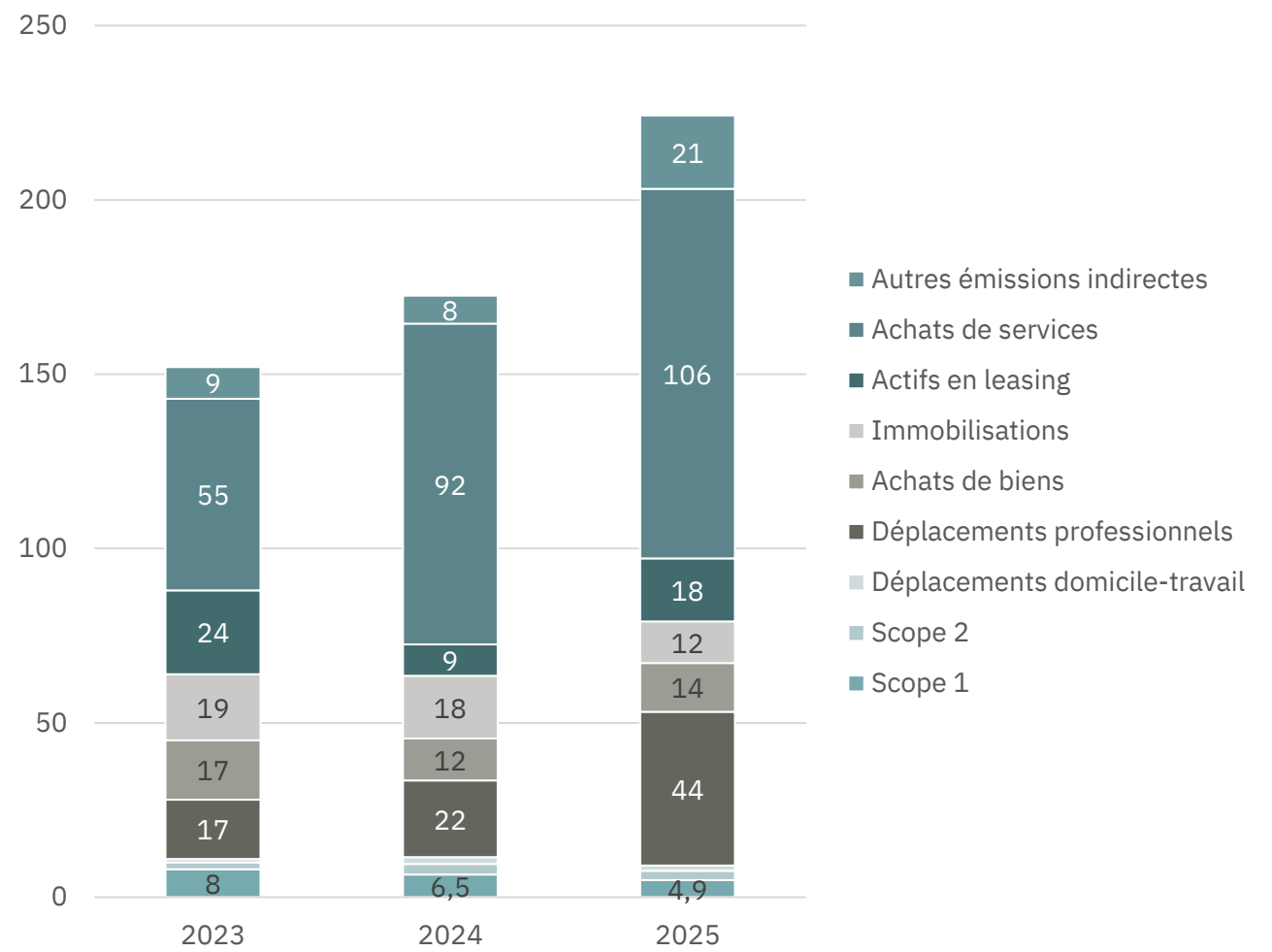
Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Atténuation du changement climatique

Au niveau de la société de gestion

21 Invest France a réalisé un bilan carbone chaque année depuis 2021. Le bilan carbone pour 2025 est en cours de finalisation. Les émissions de la société de gestion augmentent depuis 2023, notamment sur les achats de services et des déplacements. L'impact le plus significatif est lié à des frais exceptionnels de prestation de services intellectuels en 2024 et 2025. L'accroissement des voyages d'affaires dans un contexte de rapprochement entre les sociétés de gestion française et italiennes pour la constitution d'une plateforme européenne a augmenté significativement les émissions liées aux déplacements depuis 2023.

Graphique 1: Emissions de gaz à effets de serre de la société de gestion 21 Invest France, excluant les émissions financées et les émissions liées à l'activité des fonds gérés, en teq.CO₂



21 Invest travaille actuellement au niveau Groupe pour définir la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

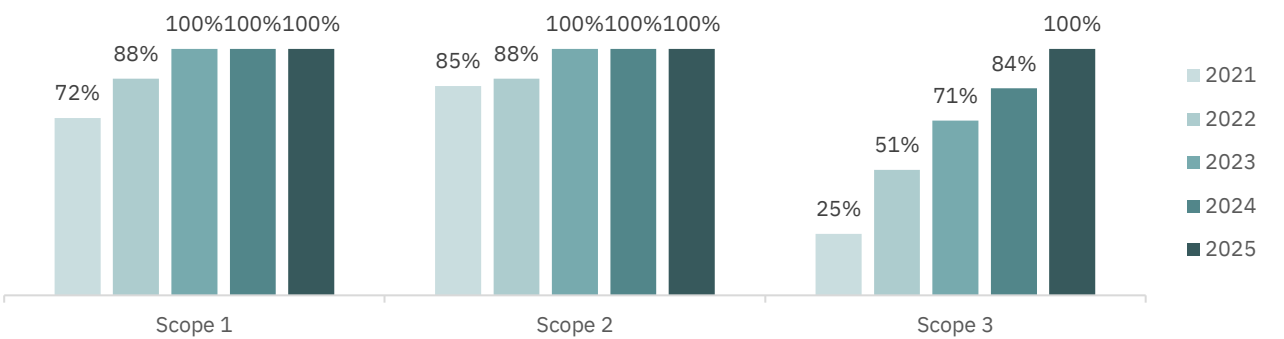
Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Atténuation du changement climatique

Au niveau du portefeuille

L'objectif de 21 Invest France est de mobiliser les sociétés du portefeuille à définir des objectifs de réduction des émissions de GES alignés avec les objectifs de l'accord de Paris (Science-based targets approuvées par la SBTi). La première étape vers cet objectif est d'inciter les sociétés en portefeuille à évaluer leurs émissions de GES scope 1, 2 et 3. Le taux de couverture ne cesse de s'accroître concernant la mesure des émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3.

Graphique 2 : Taux de couverture du reporting des émissions de GES, en % des investissements (dont co-investissements)



A ce jour, une société du portefeuille a défini des objectifs de réduction des émissions de GES alignés avec les objectifs de l'accord de Paris validés par la SBTi.

Une autre société en portefeuille s'est engagée à développer des services bas-carbones, permettant de réduire les émissions d'une partie de sa chaîne de valeur aval, qui représentent une part significative (>40%) de ses émissions scope 3 depuis 2024.

Une troisième société en portefeuille a développé une méthodologie de calcul rigoureuse afin d'estimer les émissions évitées liées à la vente d'actifs de seconde main sur sa plateforme d'enchères B2B. L'objectif sur 2026 est d'intégrer ce calcul directement sur la plateforme pour chaque transaction.

Les émissions de GES des investissements de 21 Invest France sont disponibles sur le site internet de 21 Invest dans la Déclaration sur les principales incidences négatives en matière de durabilité publiée chaque année.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Atténuation du changement climatique

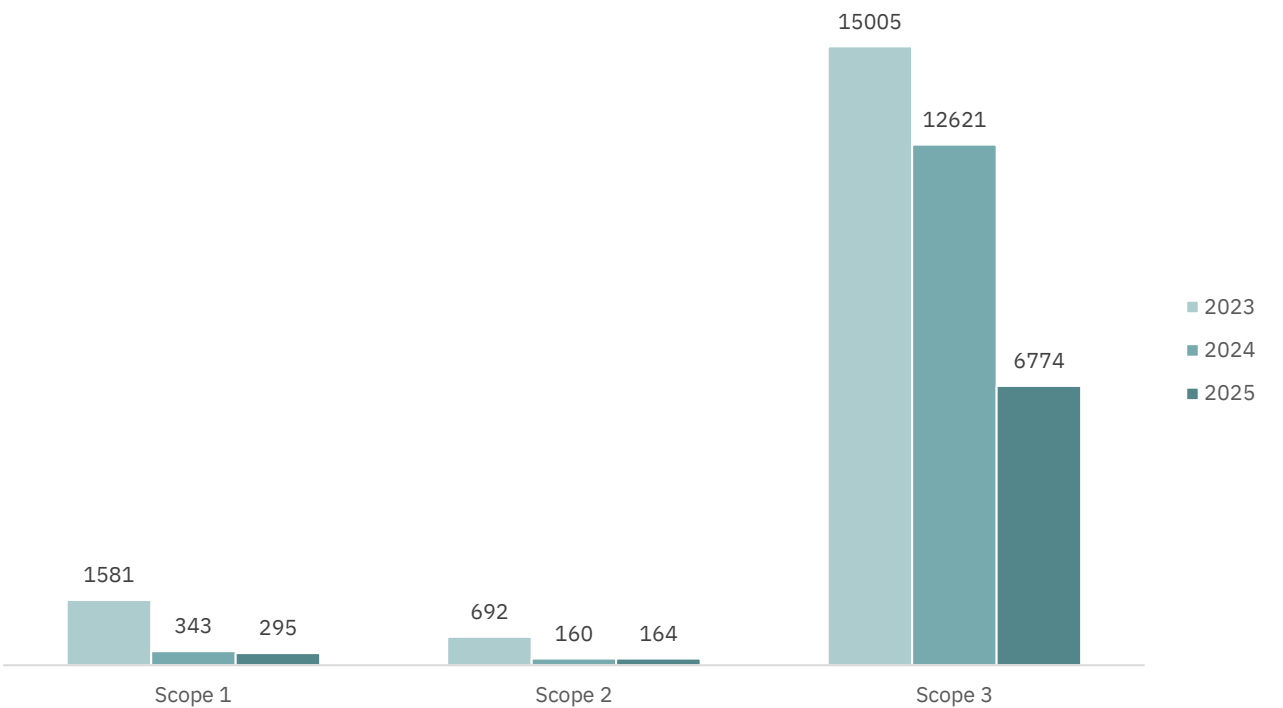
Au niveau du portefeuille

Les émissions financées du portefeuille de 21 Invest France ont diminué de 24% entre 2023 et 2024 puis de 43% entre 2024 et 2025. Deux raisons principales expliquent ces diminutions significatives :

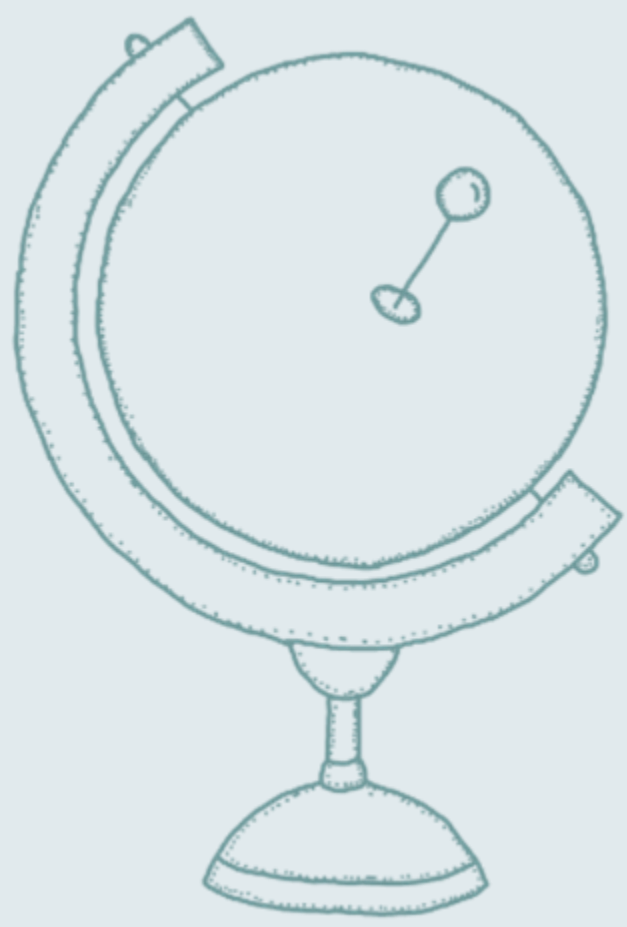
- 1) La vie du portefeuille, en 2024 plusieurs sociétés sont sorties du portefeuille et étaient soit carbonées (industrie manufacturière) soit de grandes entreprises de service avec une empreinte opérationnelle significative.
- 2) L'amélioration de la qualité des données, en améliorant le taux de couverture du reporting des émissions de GES et en incitant les sociétés en portefeuille à réaliser un bilan carbone basé sur des données d'activités, les émissions financées de 21 Invest France sont plus précises qu'avec une méthodologie PCAF basé sur le secteur qui tendent à surestimer les émissions réelles.

A périmètre strictement comparable, les émissions financées sont stables ou en faible décroissance. Les initiatives de réduction des émissions des sociétés du portefeuille se focalisent sur le scope 1 à travers la réduction de la consommation des véhicules et le verdissement des flottes, sur le scope 2 pour les entités hors de France et sur l'engagement auprès des fournisseurs pour le scope 3.

Graphique 3 : Emissions financées par le portefeuille de 21 Invest France (dont fonds de co-investissement gérés par 21 Invest France), en tCO₂e



Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité

Dépendances du portefeuille aux services écosystémiques

Gouvernance et objectifs

Parallèlement au changement climatique, la perte critique de biodiversité sur tous les continents constitue une menace existentielle pour les sociétés humaines. 21 Invest France s'engage aux côtés des sociétés en portefeuille pour les aider à évaluer leurs dépendances liées à la biodiversité.

Par construction, le portefeuille de 21 Invest France a peu voir pas de leviers d'action directs sur la biodiversité. Aucun objectif n'a pour l'instant été formalisé.

Dépendances aux services écosystémiques

21 Invest France a analysé les dépendances de son portefeuille aux services écosystémiques à l'aide de la base de données ENCORE¹. L'analyse a été réalisée en utilisant le code NACE le plus pertinent pour chaque société.

L'analyse montre que la dépendance principale aux services écosystémiques est liée à la recherche scientifique, ce qui reflète l'exposition du portefeuille de 21 Invest France au secteur de la santé. Les autres dépendances significatives ou très significatives sont d'une part celles liées à des services écosystémiques relatifs à la ressource en eau et à sa qualité.

Les dépendances aux services écosystémiques culturels, sont liées au secteur de l'éducation auquel le portefeuille de 21 Invest France est partiellement exposé.

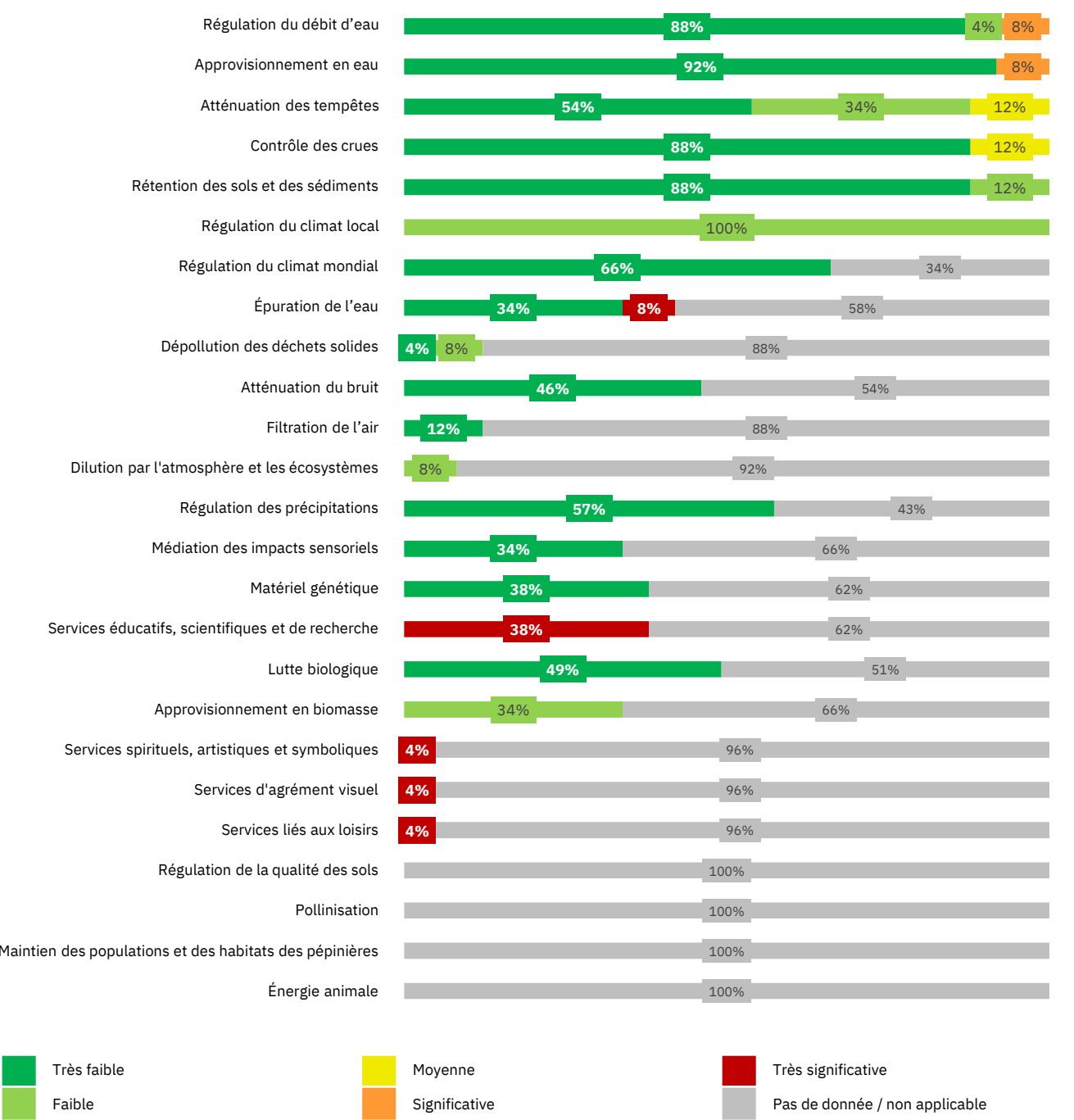
¹ENCORE est conçu pour être un point d'entrée utile aux initiatives d'évaluation liées à la nature - telles que le nouveau cadre de gestion des risques et de reporting développé par la Task Force of Nature-related Financial Disclosures (TNFD). L'outil ENCORE est maintenu et continuellement amélioré par Global Canopy, UNEP FI et UNEP-WCMC, qui forment ensemble le partenariat ENCORE, anciennement connu sous le nom de Natural Capital Finance Alliance (NCFA). <https://www.encorenature.org/en/about/about-encore>

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité

Dépendances du portefeuille aux services écosystémiques

Graphique 4 : Distribution des dépendances aux systèmes écosystémiques, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France, base de données ENCORE



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

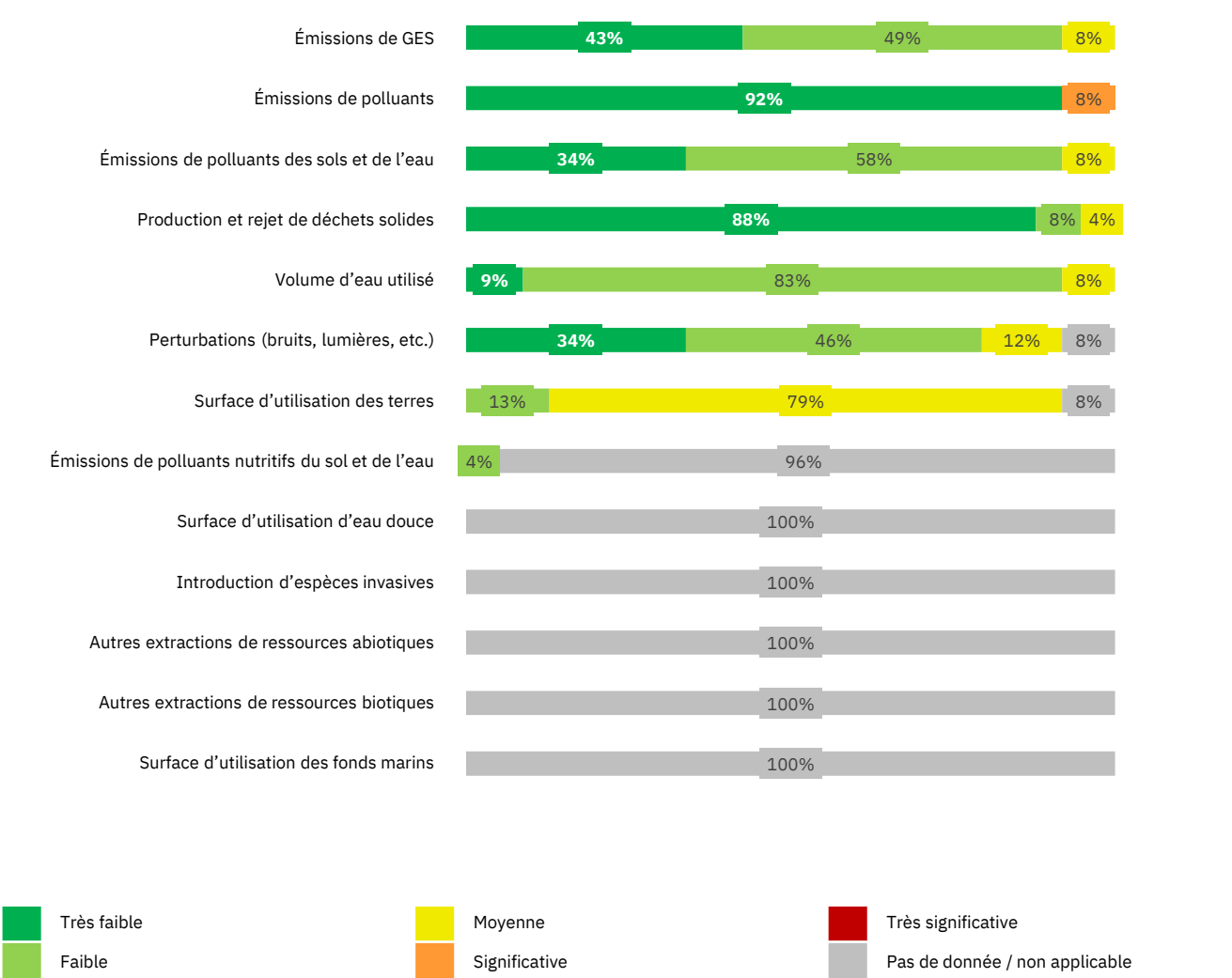
Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité

Pressions exercées sur la biodiversité et les écosystèmes

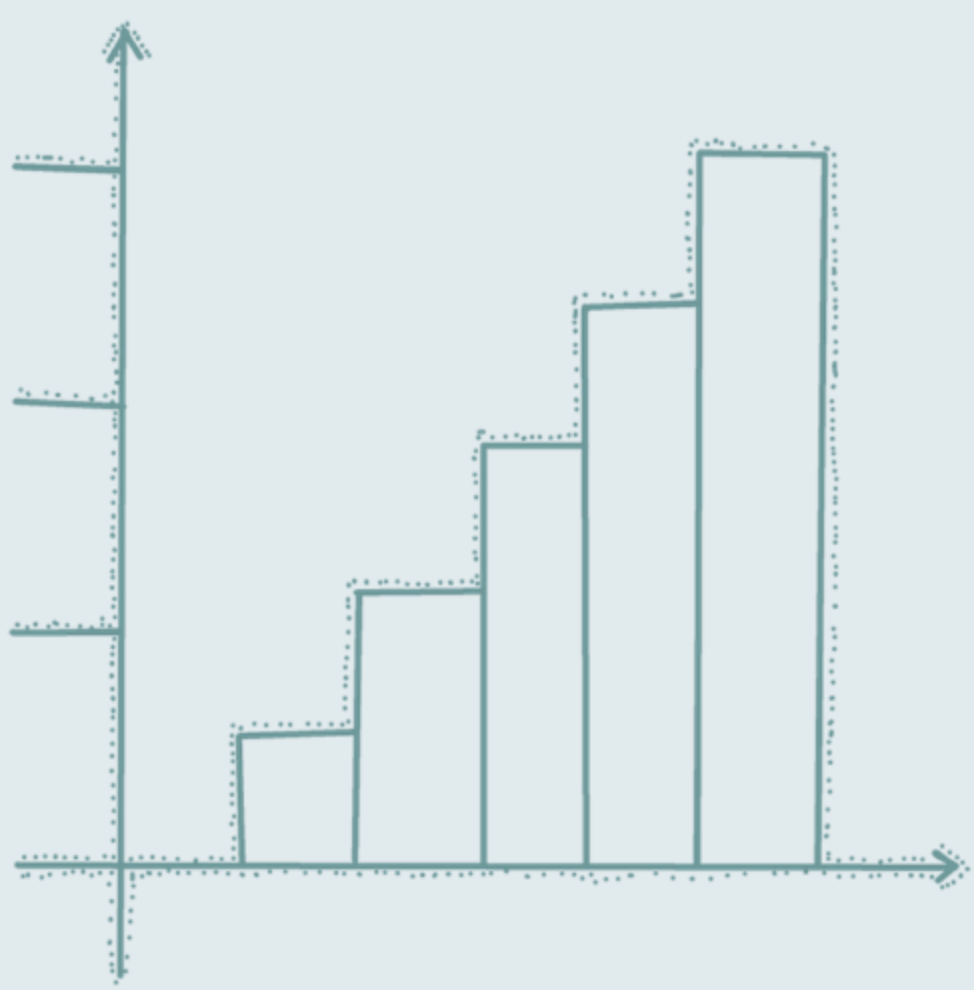
Comme pour les dépendances aux services écosystémiques, 21 Invest France a analysé les pressions exercées par les sociétés de son portefeuille sur les services écosystémiques à l'aide de la base de données ENCORE. L'analyse a été réalisée en utilisant le Code NACE le plus pertinent pour chaque société.

L'analyse montre que le portefeuille de 21 Invest France exerce en majorité des pressions faibles sur la biodiversité et les écosystèmes. Une société exerce une pression significative via l'émission de polluants. Une majorité des sociétés du portefeuille exercent une pression moyenne sur la biodiversité et les écosystèmes via une surface d'utilisation des terres non négligeable.

Graphique 5 : Distribution des pressions exercées sur la biodiversité et les écosystèmes, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France, base de données ENCORE



Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Notre approche

Avant l'acquisition, 21 Invest France effectue systématiquement une analyse sur le changement climatique. Les risques et opportunités de transition sont évalués sur la base du modèle économique de la société cible et les risques physiques sont évalués en fonction du positionnement géographique de la société cible ainsi que de l'étendue et de la criticité de sa chaîne de valeur.

Depuis 2022, 21 Invest France collecte des informations qualitatives et quantitatives sur les risques et opportunités liés au changement climatique pour mieux caractériser l'exposition des sociétés en portefeuille aux risques physiques et de transition et aux opportunités de transition. Les indicateurs utilisés s'inspirent des recommandations de la TCFD telles que la gouvernance sur les questions liées au changement climatique, la gestion des risques matériels liés au climat, l'évaluation stratégique des risques et opportunités liés au changement climatique et le suivi de la stratégie et des indicateurs de performance.

21 Invest France s'engage également aux côtés des sociétés en portefeuille en proposant des formations liées au climat au travers d'ateliers tels que la Fresque du climat ou l'Atelier 2tonnes.

En 2025, 21 Invest France a mis en place le logiciel Altitude d'AXA Climate afin de mieux évaluer l'exposition du portefeuille aux risques physiques et de transition. Les analyses préliminaires qui suivent sont directement issues du logiciel Altitude et seront affinées dans les mois et années à venir.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

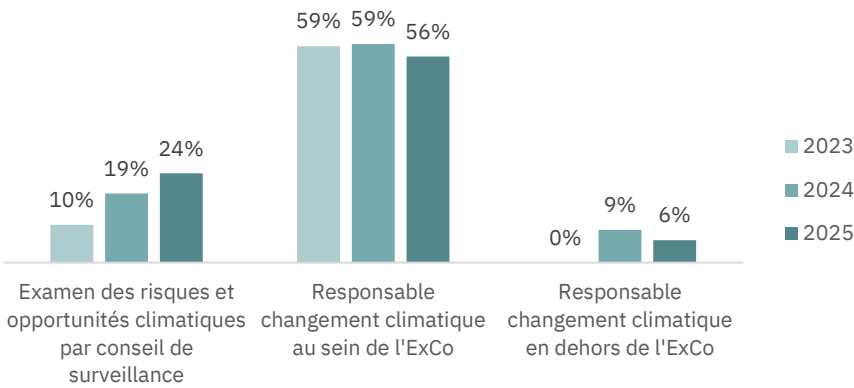
Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Gouvernance & stratégie

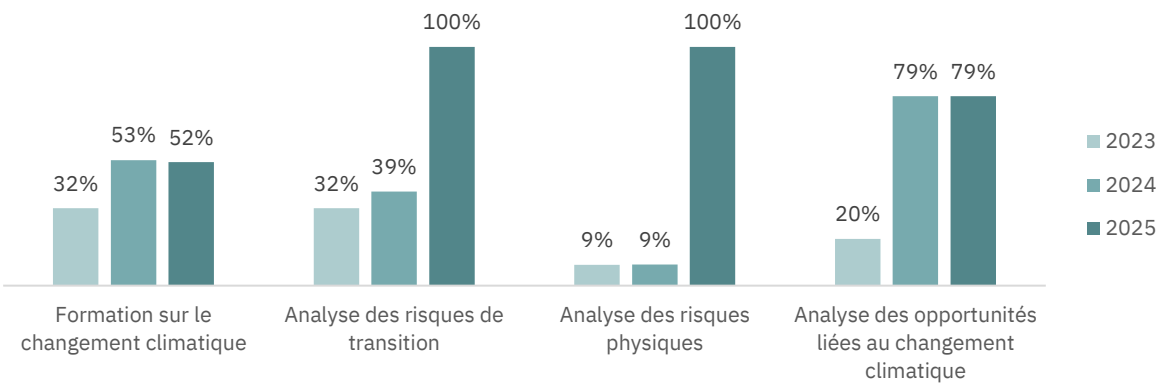
Bien que le changement climatique ne constitue pas un facteur de durabilité hautement matériel pour plusieurs de ses sociétés en portefeuille, 21 Invest France incite celles-ci à mettre en place une gouvernance et d'identifier un responsable des sujets liés au changement climatique.

La mise en place du logiciel Altitude d'Axa Climate en 2025 a permis d'augmenter significativement la couverture du portefeuille en termes d'analyse des risques et opportunités liés au changement climatique. En 2025, les sociétés du portefeuille de 21 Invest France continuent de renforcer leur gouvernance sur les risques et opportunités liés au changement climatique qui sont de plus en plus examinés lors des conseils de surveillance avec les autres indicateurs qui restent stables.

Graphique 6 : Gouvernance des risques et opportunités liés au changement climatique, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France



Graphique 7 : Initiatives de gestion des risques et opportunités liés au changement climatique, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Risques Physiques

Le logiciel Altitude d'AXA Climate a été utilisé pour calculer et apprécier le niveau d'exposition du portefeuille de 21 Invest France aux risques physiques. Trois scénarios climatiques sont utilisés : SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5. Même si le scénario SSP5-8.5 a récemment été considéré comme non probable par la communauté scientifique sur le plan socio-économique, il est conservé dans l'analyse comme « worst case scenario » pour mettre en évidence les conséquences physiques au niveau local d'un réchauffement global significatif à horizon 2050.

L'analyse détaillée met en évidence 6 risques significatifs au niveau du portefeuille :

- 1) Les inondations avec une exposition élevée pour plusieurs secteurs peu importe le scénario utilisé ;
- 2) L'augmentation des températures, risque chronique important pour les activités de services ;
- 3) Les vagues de chaleur extrême, risque croissant à mesure que l'on avance vers 2050 ;
- 4) Les glissements de terrain, risque classé comme élevé pour plusieurs sociétés en portefeuille ;
- 5) La sécheresse, risque qualifié comme moyen sur l'ensemble du portefeuille ;
- 6) Les subsidences marines, également qualifiées comme risques moyens sur l'ensemble du portefeuille.

A l'inverse, peu importe le scénario utilisé, le portefeuille de 21 Invest France est peu exposé (risque faible) aux risques physiques suivants : élévation du niveau de la mer, modification des régimes de vents, érosion des sols, froid extrême, et précipitations extrêmes.

Dans le cadre du scénario SSP5-8.5 (réchauffement de +4,5C° par rapport à 1850 à horizon 2100), à horizon 2050, le portefeuille de 21 Invest France est exposé à plusieurs risques physiques qualifiés de moyens ou élevés.

Les risques élevés liés aux vagues de chaleur extrêmes, aux tempêtes et aux inondations sont les plus représentés au sein du portefeuille. A horizon 2030, 83% des sociétés du portefeuille (en valeur d'investissement) ont au moins un site ou une activité exposée à un risque élevé en matière d'inondation. De la même manière, 42% des investissements sont exposés à un risque élevé de tempête et 33% à un risque élevé de vague de chaleur extrême.

A horizon 2050, les risques élevés évoqués ci-dessus sont globalement stables avec une exposition du portefeuille qui augmente sensiblement sur les risques élevés en matière de vague de chaleur extrême (de 33% en 2030 à 67% en 2050), de glissement de terrain (de 27% en 2030 à 31% en 2050) et d'augmentation des températures (de 11% en 2030 à 21% en 2050).

Cette analyse montre que malgré une exposition à des secteurs du tertiaire à faible intensité carbone, les sociétés du portefeuille de 21 Invest France seront exposées à des risques physiques élevés dans le cadre d'un scénario climatique pessimiste en termes d'émissions de GES et de réchauffement global.

Une analyse détaillée des vulnérabilités des entreprises et des sites physiques des actifs sous-jacents sera menée au cours des prochaines années afin de déployer les mesures d'adaptation appropriées.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Comparaison 2024 – 2025

Bien que le portefeuille de 21 Invest France ait peu changé entre 2024 et 2025, une analyse comparée des résultats extraits du logiciel Altitude montre des différences significatives sur le niveau d'exposition du portefeuille à des risques moyens et élevés pour le scénario SSP5-8.5.

La première explication vient du fait que même si les sociétés du portefeuille sont les mêmes, les acquisitions externes et la croissance modifient l'exposition aux risques physiques, parfois de manière significative. Par exemple, une acquisition transformante pour une société ayant eu lieu en 2025 a modifié significativement son profil de risques.

Une autre explication est l'amélioration continue du logiciel Altitude et des bases de données utilisées. Si les modèles climatiques prévoient assez bien l'augmentation de la température globale sous l'effet de la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre, à plus petite échelle les différences peuvent être plus marquées.

Les risques physiques aigus restent des événements climatiques extrêmes qui sont par nature difficile à prévoir d'autant que les niveaux de risques à l'échelle locale se basent sur des données et cartographies passées. Environ 50% des inondations de 2025 en France ont eu lieu en dehors des zones inondables cartographiées.

Les événements climatiques extrêmes de ces dernières années montrent qu'au niveau local l'intensité peut être décuplée par le changement climatique dans des proportions surprenantes et correspondre à des événements centenaires ou millénaires comme les canicules de mai et juin 2026 en France. Par conséquent, il n'est pas étonnant que l'évaluation de l'exposition du portefeuille soit dynamique même d'une année sur l'autre à mesure que les sociétés du portefeuille évoluent et que les modèles de prédiction à l'échelle locale sont mis à jour.

A titre d'illustration, l'analyse des risques conduite en 2025 montre qu'à horizon 2050 et dans le cadre d'un scénario pessimiste comme le SSP5-8.5, 83% du portefeuille (en valeur d'investissement) serait exposé à un risque élevé en matière d'inondation. L'analyse conduite en 2024 évoquait une exposition moitié moindre dans le même scénario.

Annual Average Losses

Le logiciel Altitude calcule deux estimations d'Annual Average Losses : la première en perte de valeur des actifs, l'autre en pourcentage de chiffre d'affaires perdu pour cause d'interruption d'activité.

Pour le portefeuille de 21 Invest France, à horizon 2050, et dans le cadre d'un scénario pessimiste comme le SSP5-8.5 ces résultats sont respectivement de 0,63% de perte de valeur des actifs et d'un impact de 0,68% du chiffre d'affaires. Ces résultats indiquent un niveau de risque très dilué qui correspond à une moyenne mais ne permettent pas d'apprécier toute l'étendue des risques associés à un événement climatique extrême déjà en mesure de causer des dommages significatifs, voir insurmontables pour une entreprise en 2025.

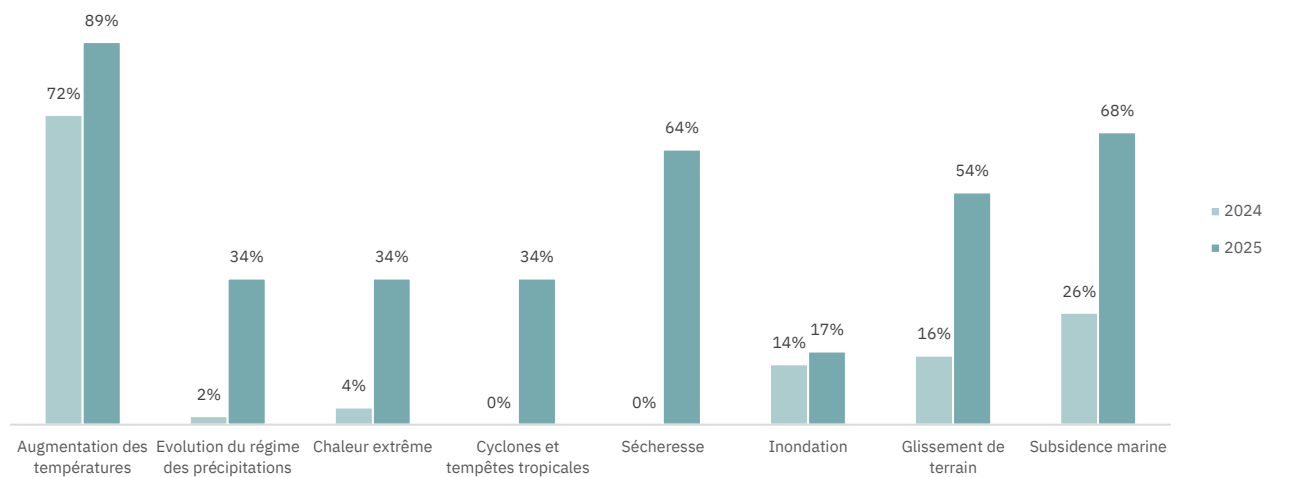
21 Invest France a participé à une discussion avec Altitude afin d'améliorer ces indicateurs financiers clés dans les prochaines années.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

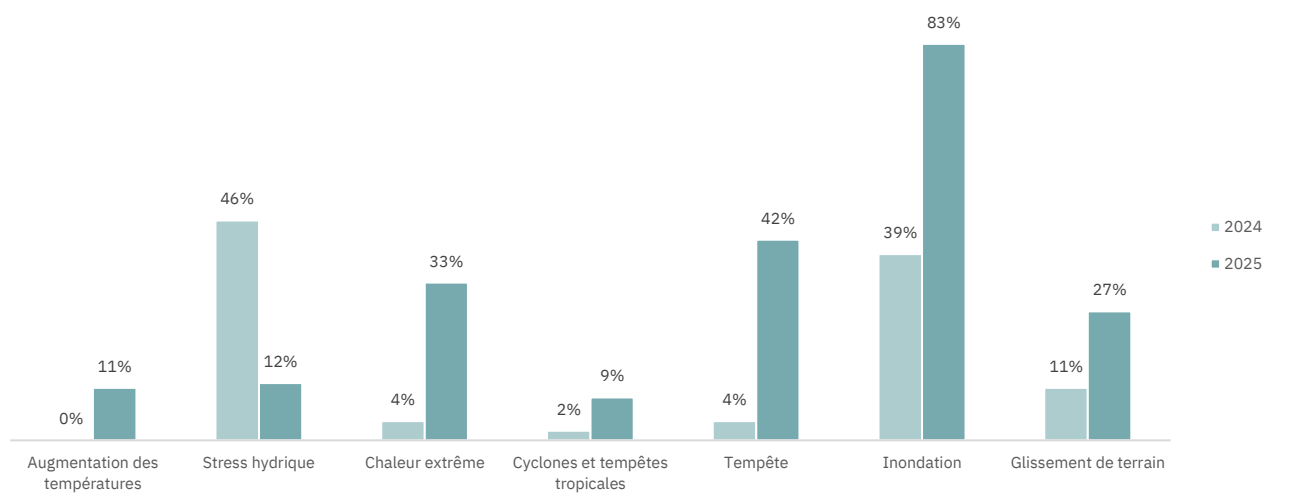
Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Graphique 8 : Distribution des risques physiques « moyens » à horizon 2030 pour le scénario SSP5 – 8.5, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France



Graphique 9 : Distribution des risques physiques « élevés » à horizon 2030 pour le scénario SSP5 – 8.5, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France

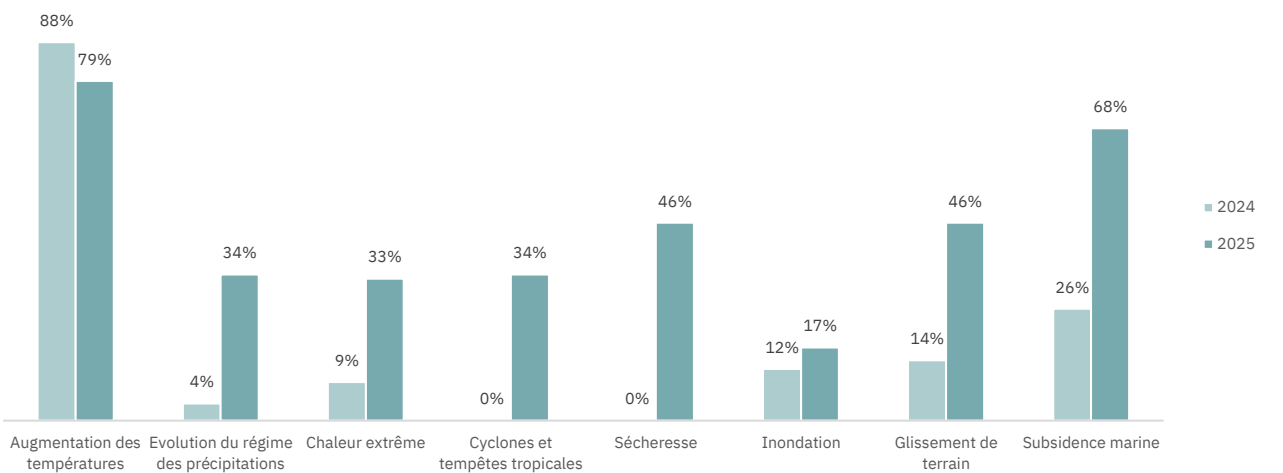


Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

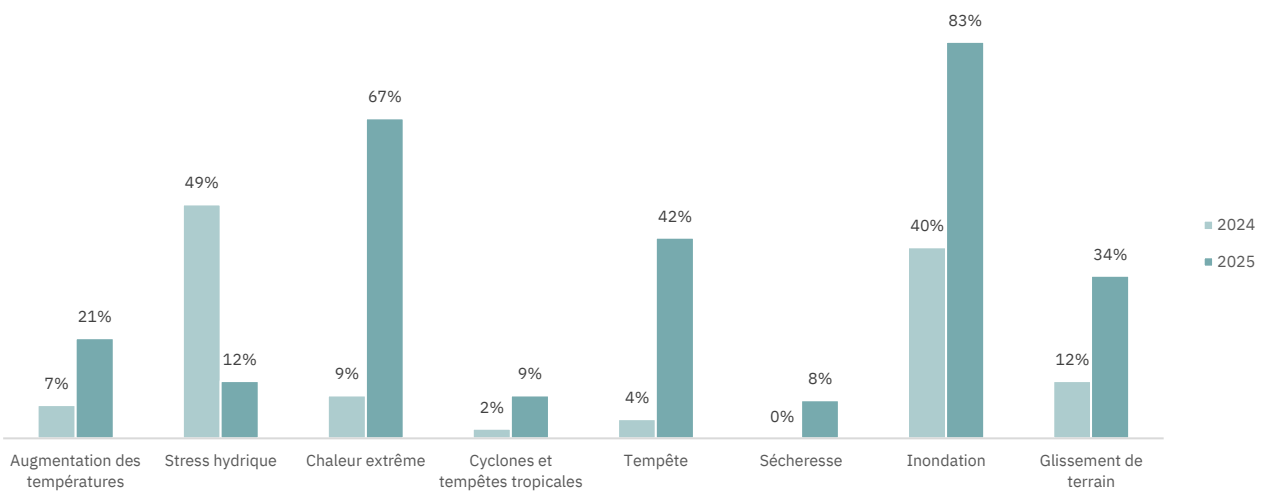
Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Graphique 10 : Distribution des risques physiques « moyens » à horizon 2050 pour le scénario SSP5 – 8.5, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France



Graphique 11 : Distribution des risques physiques « élevés » à horizon 2050 pour le scénario SSP5 – 8.5, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France



Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Risques de transition

L'analyse des risques de transition a mis en évidence que peu importe le scénario utilisé, le portefeuille de 21 Invest France est très peu exposé (risque faible) aux risques de transition suivants : réglementation des produits et services existants, réglementation sur l'efficacité énergétique et la certification, exposition aux litiges, réglementation sur les exigences de reporting, coût de la transition vers des alternatives à faibles émissions, augmentation du coût des matières premières, augmentation des prix de l'énergie et de l'électricité, évolution des préférences des consommateurs, et inquiétudes croissantes des parties prenantes.

L'augmentation du prix des émissions de GES est par contre un risque de transition qui ressort comme moyen ou élevé pour deux entreprises du portefeuille. C'est un risque de transition élevé dès 2030 dans le cadre d'un scénario de transition Net zéro 2050 et moyens dans le cadre d'un scénario de transition retardée à horizon 2040. Les deux sociétés concernées opèrent dans les secteurs du matériel médical et de la distribution de polices d'assurance.

Cette analyse d'exposition aux risques de transition peut être complétée par un risque additionnel qui est l'évolution des préférences des clients (plutôt que des consommateurs) afin de mieux prendre en compte les dynamiques à l'œuvre dans les relations avec les partenaires d'affaires dans le cadre d'activités B2B.

Ce risque de transition apparaît moyen pour plusieurs sociétés du portefeuille, notamment ProductLife Group et Rocamed, deux sociétés du secteur de la santé dont plusieurs clients demandent un engagement significatif en matière d'atténuation du changement climatique. Ces deux sociétés sont déjà engagées dans une démarche active de réduction des émissions de gaz à effet de serre. ProductLife Group a pris des engagements de réduction validés par la SBTi et Rocamed a réalisé son premier bilan carbone sur l'année 2025 en 2026 dans l'optique de mettre en place des objectifs de réduction des émissions de GES.

Cette analyse des risques de transition est encore préliminaire et nécessite d'être approfondie pour en tirer davantage d'enseignements et déployer les politiques et mesures d'adaptation appropriées.

Rapport établi en application de l’article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de l’accord de Paris

Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Opportunités de transition

L’analyse des opportunités de transition a mis en évidence que le portefeuille de 21 Invest France est positionné pour bénéficier de plusieurs opportunités liées à la transition. Quatre opportunités apparaissent comme élevées ou moyennes selon le scénario de transition utilisé. Les quatre opportunités sont les suivantes : promouvoir des bâtiments et opérations plus sobres, accès à de nouveaux marchés, développement des biens et services bas carbone, et l’évolution des préférences des consommateurs.

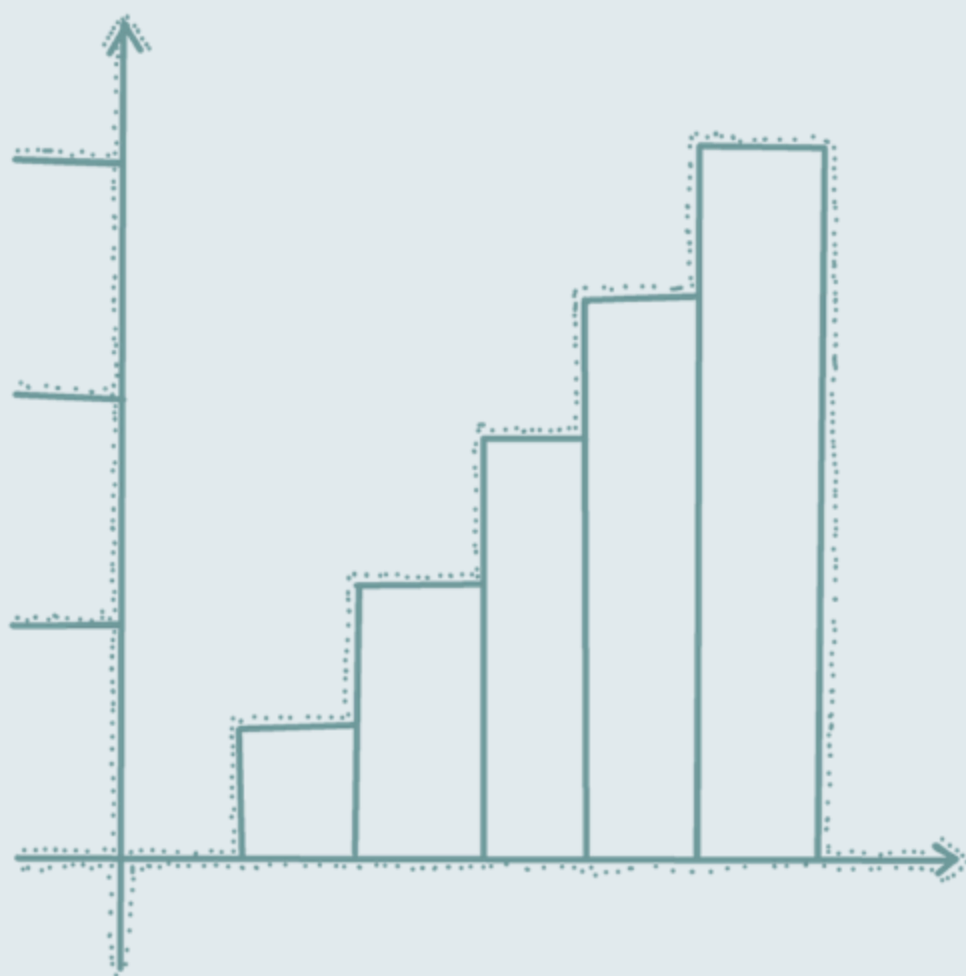
Tableau 8 : Cartographie des opportunités de transition pour le portefeuille de 21 Invest France dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France

		2030			2040		
		Net zero 2050	Transition retardée	Contributions nationales	Net zero 2050	Transition retardée	Contributions nationales
Légal	Cadres réglementaires favorables et incitations publiques	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Technologie	Promouvoir des bâtiments et opérations plus sobres	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Utilisation de modes de transport bas carbone	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Utilisation de processus de production et de distribution plus sobres	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Utilisation d’énergie bas carbone	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Développement du recyclage	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Marché	Accès à de nouveaux marchés	Faible	Faible	Faible	Haute	Haute	Moyenne
	Amélioration des chaînes d’approvisionnement	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Développement des biens et services bas carbone	Haute	Haute	Haute	Haute	Haute	Moyenne
	Evolution des préférences des consommateurs	Haute	Faible	Haute	Haute	Haute	Haute
Réputation	Préoccupations grandissantes des parties prenantes	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

Haute	+10% des actifs sous gestion sont concernés par une opportunité haute
Moyenne	Entre 0 et 10% des actifs sous gestion concernés par une opportunité haute ou +10% concernés par une opportunité moyenne
Faible	Tout autre cas de figure

Comme pour les risques de transition, cette analyse est encore préliminaire et nécessite d’être approfondie pour en tirer davantage d’enseignements. Plusieurs sociétés en portefeuille ont déjà lancé une ou plusieurs initiatives afin de bénéficier de ces opportunités à moyen et long terme.

Liste des produits financiers article 8 et 9 du Règlement SFDR



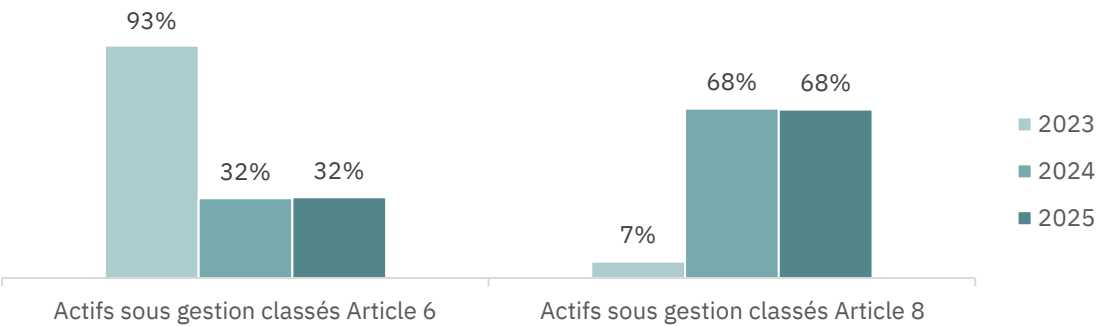
Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Au 31 Décembre 2025, les actifs sous gestion de 21 Invest France représentent 537 M€.

Au 31 décembre 2025, les fonds 21 Invest France VI, 21 Rhodium, 21 Conex, 21 Donora et 21 Rocamed sont classés « article 8 » au sens du Règlement 2019/2088 (SFDR), et représentent 68% des encours sous gestion de 21 Invest France. Ils n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

Graphique 12 : Classification SFDR des actifs sous gestion, dont fonds de co-investissements, de 21 Invest France



Les autres FPCI gérés par 21 Invest France au 31 décembre 2025 prennent en compte des critères ESG même s'ils ne font pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et n'ont pas pour objectif l'investissement durable. Ces produits commercialisés et totalement investis avant l'entrée en vigueur du règlement SFDR sont classés « Article 6 » au titre de la réglementation SFDR. L'approche d'intégration de critères ESG décrite précédemment s'applique uniformément à tous les produits financiers gérés par 21 Invest France.

Contact

Management Company

21 Invest France



France

9 avenue Hoche

75008 Paris

T +33 1 56 88 33 00



21invest.com



21 Invest